





SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant **Mme Béatrice PENE Tél. : 06.26.17.82.10** Inscrit au RCS de Tarbes Siret :817651391

Inscription au registre des Mandats Nº AF24826

MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

A10684194,021 Entre les soussignés : MALET Jean Louis ne le 19/02/1970 - oneil plomat prome A 1668/19/024 - MALET Pierre ne le 29/12/1949 - e-mail : malet thien swandoe fr /05 62459744 - MALET Alan ne le 24/08/1965 email as malet vander fr/061558 6009 - MALET Dicting ne le 06/07/1966 e-mail dimathorance of /061558 6009 - MALET Dicting ne le 06/07/1966 e-mail dimathorance of /067569033 - MOUTARD Lacture nec le 17/02/1958 email me finelles amber con/067569033 - MALET Jacquine nec le 28/09/1971 email me tracter frocto 258624 - MALET Jacquine nec le 28/09/1971 email me tractor frocto 2400005 - MALET Jacquine nec le 28/09/1971 email me tractor frocto 200000 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - MALET Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacquine nec le 25/05/1934 the 0562 4508 53 - Malet Jacq de l'indivision....MALE.T...., intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de Maison située 6 me de l'Abrie 65360 Vielle Adam. Maison située à Vielle Adam cadastrie section Nº A 530 d'une contenance totale de 94.1 m2. Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître...Navanel... Séquestre : La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH). CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152/du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat. Signature client : Clause particulière : a Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): 188 800 E, (Lettres): Cent quatre inof huit mille euros huit cent — euros. Dont le Prix net propriétaire(s): 170 000 E Honoraires: nos honoraires fixés à 42.% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret No72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..). Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 18 800 (lettres): dia Ruit mille huit cent euros €, euros. Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse. Tél.: 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60 Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com

L'agence est adhérente au SNPI, Syndicat National des Professionnels Immobiliers, (premier syndicat Français de l'Immobilier depuis 1960), 26 avenue Victor Hugo 75116 Paris. Elle est soumise au code de déontologie consultable sur www.snpi.com/espace-adherent/files/divers/code_deontologie.pdf

Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce mandat et à libérer les leux pour le jour de l'acte authentique.
Le MANDANT s'intredit expressément pendant le cours du présent mandat, de négocier directement to undirectement la vente des biens ci avant désignés, et, pendant les at mois après l'expiration du mandat, de vendre directement, indirectement, ans le concours du MANDATAIRE, y compris ave un autre internédiaire, à un acquéreur qui hai aurait été présenté par le MANDATAIRE.
Le MANDANT s'engage à diriger vents le MANDATAIRE toute les de demande qui lui serait adressées directement, et, en cas d'engagement de sa part, ou d'un autre cabhet (comprontils, sous-seing, vente), deux ans après l'expiration de ce mandat, à fournir l'assurance écrite immédiatement au MANDATAIRE, en hai notifiant par letter recommandée avec accusé de réception, que les biens ne lui ou trage de vente d'ANDATAIRE.
Le MANDATT s'engage à produire à la première de la course entre charge d'authentifier le vente, et de l'aquere d'eventuellement intervenue aini que les prixe vente faul.
Le MANDATT s'engage à produire à la première denande du mandataire, toute justification de propriété, tootes pièces, actes, certificats nécessaires au dossier. Dans le caa de pluralité de propriétaires, le ou les propriétaires ou vente la subis d'authentifier e ou la quere deventeue ainte que les lieures oursables.
Le MANDATT s'engage à faire d'ablur à ses fais et ans dela l'ensemble des constats, etas tou le lossier de Diagnostic Technique obligatoires et notament : d'est états relatifs au risque d'expondent au Joux au ploba d'authentifier d'engage d'abluttifier et au parantie des rises cachés correspondante à l'est entende esquels puis de de collect des eux udees), en l'ablence desquels la se priverait de la possibilité de la possibilité de la possibilité de la

du MANDANT et les documents y alterents sont la propriete du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam du manuam, et un secon resultos en un ou tousen aux du manuam Resulta du manuam du manu

- lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972).
 Pouvoirs i
 La MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment :

 Réclamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes, cet effet, le MANDANT s'oblige à assurer au MANDATAIRE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat.

 Indiquer, présenter et faire visiter les biens à vendre à toutes personnes. Act effet, le MANDANT s'oblige à assurer au MANDATAIRE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat.

 Etablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE pour l'application des présentes) au nom du MANDANT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier) éventuellement assorti d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes) au nom du MANDANT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier) éventuellement assorti d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et recueillir la signature de l'acquéreur.
 Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préempteur sera subrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur.

 Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de refeuser si le prix net propriétaire est inférieur au prix convenus sur le mandat.
 Paire gratuitement toute publicité sur tous supports à sa convenance : petites annonces, vitrine : affiche format 44, fichiers informatiques iller mental que se du oci panvier 1978, le MANDANT a droit d'accès et de rectification sur les données le concernant. Publier toute photographie et toute vidéo (même par drone), étant entendu que le MANDANT est est upropriétaire du droit à l'image de son bien.

dates et de recluication sur les données le concernant. Publier toute photographie et toute vidéo (même par drone), étant entendu que le MANDANT est seu proprietaire du droit à iumage de son bien.
Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu par », à l'endroit que le MANDATAIRE jugera utile.
Communique le dossier à tout confrère professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué engagera sa responsabilité à l'égard du mandant.
S'adjoindre ou substituer tout professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes
Satisfaire, s'il y a lieu à la déclaration d'intention d'alièner, esigée par la loi. En cas d'exercise du droit de préemption, négocier avec l'organisme préempteur, bénéficiaire de ce droit à la condition d'avertir le MANDANT, étant entendu que le MANDANT accepter ou refuser le prix proposé par le préempteur, sice prix est inférieur au prix demandé
Le bien ne pourra faire l'objet d'une campagne publicitaire qu'à complet de la transmission au MANDATAIRE du DPE, le nombre de lots de la copropriété, le montant du budget prévisionnel pour le lot, les procédures en cours, le tout à la charge du MANDANT.
Le MANDANT accepte que le MANDANT autorise, diagnostiqueurs, SPANC-, als le cadre d'une vente. Ces données seronnelles informe le consommature par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique délés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme é la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ensort écuaie de reconduction. Les ause esté enconduction, tel avies de actes de reconduction ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de résultation d'une vente. Ces données seronal, jusqu'a celle-ci, à l'exécution du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas rembiours

Le MANDANT déclare 'et reconnait que préalablement à la signature des présentes, il a reçu les informations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L121-17 du Code de la consommation, qu'il a eu le temps nécessaire et suffisant pour en prendre connaissance, se renseigner et les comprendre. Conformément à l'article L211-3 du Code de la consommation, le Mandant est informé que, en tant que consommateur, il a la droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer au Mandataire. Les modalités de cette médiation sont organisées par les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 du Code de la consommation. Le nom du médiateur de Mandataire et auquel peut s'adresser le consommateur est le centre de Médiation et règlement Amiable des huissiers de justice (Médicys, site intermet <u>ynow, medicys, fri</u>) dont le siège social est situé 73, Boulevard de Clichy, 75009 PARIS Faculté de rétractation du MANDANT : le Mandant e la faculté de renoncer au Mandat dans le délai de QUATORZE JOURS à compter de la date de signature des présentes. Si le MANDANT entend utiliser cette faculté, il utilisera le formulaire ci-dessous ou procédera à toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en recommandé avec demande d'avis de réception au MANDATAIRE désigné, dans un délai de QUATORZE JOURSZ JOURSZ, qui commence à courir le jour de la signature des présentes, ét an traché de desprin riest pas compté, le décompte de ce délai de QUATORZE JOURSZ desprésentes, qui en procédera à toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en recommandé avec demande d'avis de réception au MANDATAIRE désigné, dans un délai de QUATORZE JOURSZ de SURS, qui commence à courir le jour de la signature des présentes, ét notamient la diffusion d'annones portant sur l'offre de vente des biens, ne devraient devue en expire le 4e jour à minuit. L'exercicé de la faculté de rétracation par le MANDATNE de moneral lie

pendant le délai de 14 jours tant que l'Agence n'a pas pleinement exécuté sa mission.

Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition.

Le MANDATAIRE s'engage à :

Nom et prénom du (des) mandant(s) :

Adresse du client :

- informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...).

- réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien : diffusions sur ses 8 sites internet (7 langues) et sur son réseau.
 mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.
 rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, à une fréquence mensuelle, notamment par email.

organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.
 Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.

- informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972.

, le 13 octobe 2021 Lignes : Mots : Chiffres :... LE MANDANT (Propriétaire (s) Conjoint non propriétaire LE MANDATAIRE (Agence) Ravés nuls « Bon pour mandat » « Nom + prénom «Mandat accepté» Bon pour autorisation de vendre » V Formulaire de rétractation : à complèter et retourner pour résiliation de mandat (Code de la consommation articles, L121-23 à L121-26) Papillon à retourner daté et signé par le (s) mandant(s) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse figurant en entête au recto du présent document. formulaire à expédier au plus tard le quatorzième jour de la signature du présent contrat, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivent Je soussigné(e), déclare annuler le mandat de vente ci après : Signature(s) du (des) mandant(s) Nº de mandat Nature du bien : _____ Date de signature du mandat de vente : .